



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 28979

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur le plan « espoir banlieues » et plus particulièrement l'avenir des missions locales qui semblerait menacé. Il souhaiterait connaître avec précision la volonté du Gouvernement concernant ces structures, dont l'efficacité n'est plus à démontrer, et quelles mesures seront mises en oeuvre pour améliorer leur fonctionnement.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, en instituant le contrat d'autonomie, offre aux jeunes des quartiers en difficulté une possibilité supplémentaire d'accéder à l'emploi. Le contrat d'autonomie constitue ainsi un outil complémentaire à l'ensemble des programmes et moyens financés par l'État pour réduire le taux de chômage des jeunes des quartiers, taux particulièrement élevé, souvent proche du double de la moyenne. Loin de remettre en cause le rôle permanent de suivi et d'accompagnement vers l'emploi assuré par les missions locales, il entend ainsi donner des moyens supplémentaires à 45 000 jeunes sur trois ans, dont la plupart ne sont pas ou plus connus du service public de l'emploi. Depuis 2005, l'État a confié aux missions locales le programme contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), pour accompagner 800 000 jeunes vers l'emploi durable ; à ce titre, il a doublé ses subventions aux missions locales. Cette année, il a conforté leur place en inscrivant leur financement à la fois dans une logique de performance et de pluriannualité qui les sécurise. Il n'y a donc pas lieu d'opposer deux programmes qui ont vocation à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sur l'ensemble du territoire avec une augmentation des moyens pour les quartiers les plus en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28979

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6688

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7812